



*** PAS-EN-ARTOIS *** INFOS *** Juillet 2020 *** N° 2 ***

Séance du Conseil municipal du 09 juillet : (Suite du compte-rendu)

Budget Primitif 2020 :

Section de fonctionnement

Total des dépenses : 1 057 332 euros

Total des recettes : 1 057 332 euros

Section d'investissement

Total des dépenses : 650 390 euros dont :

- 269 000 € en prévision de travaux sur bâtiments,
- 325 000 € en prévision de travaux de voirie (défense incendie et divers voirie).

Total des recettes : 650 390 euros

Indemnités du Maire et des Adjointes :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'accorder au Maire une indemnité au taux de 40,3% de l'indice brut 1027.
- d'accorder aux Adjointes une indemnité au taux de 10,7% de l'indice brut 1027.

Subventions accordées aux Associations

École de Judo	1 800,00 €	Familles Rurales	2 000,00 €
Chanteurs d'un jour	350,00 €	Comité des Fêtes	3 000,00 €
Club de gymnastique	417,00 €	Amicale des Sapeurs-Pompiers	500,00 €
Harmonie de Pas-en-Artois	2 500,00 €	Vie Libre	100,00 €
ACPG ACTM TOE	350,00 €	Amicale des Anciens du Collège	150,00 €
Société de chasse	500,00 €	Club de l'Amitié	750,00 €
Secours catholique	200,00 €	FJEP	500,00 €
Les Hirondelles de Pas-en-Artois	500,00 €	A portée de mains	400,00 €
Union Sportive Pas-en-Artois	3 600,00 €	Club de Tennis de table	300,00 €
Javelot	550,00 €	Prévention Routière	100,00 €
APE Écoles Publiques	2 706,00 €	Total	21 273,00 €

Suite à une délibération du 16/10/2019, une subvention exceptionnelle de 1 500,00 € a été accordée à l'Union Sportive pour l'achat d'un minibus qui sera livré le 27 juillet. Cette subvention est actualisée au budget 2020

Ravalement de la façade arrière de la bibliothèque

Le Conseil municipal donne son accord pour faire effectuer des travaux de ravalement de la façade arrière de la bibliothèque ainsi que la façade du futur siège du Comité des Fêtes.

Ces travaux seront exécutés par le « Coin Familial » (Association de réinsertion) en partenariat avec la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

Le montant total des travaux sera de 15 577 €

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois prenant en charge la main d'œuvre pour un montant de 13 104 €, il restera 2 473 € à la charge de la commune.



Les travaux ont débuté le 20 juillet. Ils se termineront fin septembre.



Suite à de nombreuses plaintes, nous vous rappelons que :

Taille des haies

Les haies qui bordent le domaine public (notamment le long de la voirie) doivent être taillées.

Chardons :

L'arrêté préfectoral du 11/06/2001 rend obligatoire la coupe des chardons par l'exploitant ou à défaut par le propriétaire avant la floraison.

Bacs de collecte des Ordures Ménagères

Les bacs pour la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif doivent être sortis la veille (et non pas plusieurs jours avant). Ils sont placés sur le trottoir poignées face à la route.

Après la collecte, ils doivent être rentrés dès que possible.

Commission électorale :

La commission électorale vérifie et actualise la liste électorale avant chaque élection. Elle est composée d'un Conseiller municipal, d'un représentant du Tribunal d'Instance et d'un représentant de l'Administration. Celui-ci est désigné par le Préfet parmi les électeurs volontaires.

Toute personne intéressée pour faire partie de cette commission peut se faire connaître en mairie avant le 31 août.

Régisseur municipal :



**La municipalité tient à remercier
Anny DUHAMEL pour son dévouement :**
Conseillère municipale de 2008 à 2020.
Régisseur de 2008 à 2020. (Garderie, salle des fêtes et marché)
Trésorière du centre aéré de 1987 à 2017 (sous 7 Présidentes)
Membre du CCAS de 2004 à 2016
Secrétaire du Club de l'Amitié
**Bienvenue à notre nouveau régisseur :
Rémi LEMAIRE**

